

Le contenu de la proposition de **Moulay Hicham**

MISSIVE

Dans une lettre datée du 21 avril, adressée à Maître Abderrahim El Jamaï, avocat du «Journal», le Prince Moulay Hicham propose de payer les dommages et intérêts que la justice a accordée à Claude Moniquet dans le procès qui l'a opposé au «Journal».

Cher maître,

Conformément à notre conversation téléphonique du 19 avril, je voudrais vous confirmer ma décision de verser la somme de trois millions de dirhams (3 000 000 Dhs) aux organes légaux compétents afin de permettre à M. Aboubakr Jamaï de préserver sa liberté corporelle. Cette somme sera donc mise à votre disposition suivant la procédure et dans les délais que vous voudrez bien m'indiquer.

Encore une fois, j'aimerais préciser que cet acte que j'entreprends s'inscrit dans le cadre strict d'une relation d'homme à homme et que je souhaite qu'il soit effectué en conformité avec le respect de l'institution judiciaire et les dispositions relatives à l'application de la loi.

J'aimerais également préciser que cette action n'interfère en rien avec nos professions et activités respectives, que votre client et moi-même exerçons en toute indépendance.

Veillez agréer cher maître, l'expression de ma considération.

مع امري التنشورات ،
محمد بن عبد الله

